



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

NUMÉRO SPÉCIAL



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

La lettre d'information des CDL de la Sarthe



Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Suite à votre élection en mars 2026, j'ai tenu à ce qu'un séminaire soit organisé pour **vous présenter notre offre de services**. Vous êtes **plus de 230** à vous être déplacés le 28 mai 2026 et **je vous remercie** pour votre participation active.

La Direction Départementale des Finances publiques de la Sarthe (DDFIP) se **mobilise pour vous accompagner** dans votre prise de fonction.

En complément de cette journée, il a été proposé à tous les présidents des EPCI du département que **vos interlocuteurs de proximité** de la DDFIP de la Sarthe participent à un conseil communautaire ou à un bureau des maires afin de présenter leurs actions et les points de contact de la DDFIP sur le territoire de la communauté de communes ou urbaine.

L'exercice de nos missions communes fait de nous **des partenaires du quotidien** pour agir en faveur de la maîtrise des délais de paiements, de l'optimisation de la chaîne du recouvrement, de la qualité comptable et du suivi du patrimoine des collectivités.

En parallèle, **les sujets d'actualité ne manquent pas** avec le déploiement de la facturation électronique, la fin progressive, **d'ici 2028**, du recouvrement par chèque ou encore la généralisation du compte financier unique (CFU). Le tout dans un environnement désormais encadré par la **responsabilité des gestionnaires publics** (RGP), nous obligeant collectivement à être vigilant sur le développement de notre démarche de maîtrise des risques.

Pour toutes ces raisons, je tiens à vous assurer que l'ensemble de mes services sera, à chaque instant, **présent à vos côtés pour vous conseiller** dans tous les domaines de compétences qui sont les nôtres.



Stéphane COURTIN

Directeur Départemental des Finances publiques de la Sarthe



Dans ce numéro de la lettre des CDL vous trouverez un **rappel des sujets développés lors des ateliers s'étant tenus le 28 mai dernier**. Pour chacun d'entre eux, nous vous proposons **les ressources documentaires** vous permettant d'aller plus loin (liens cliquables dans la version dématérialisée de cette lettre)

Le fonctionnement et la construction d'un budget

Quelles sont les règles à respecter, les points de vigilance pour la construction d'un budget ?



Connaître et comprendre la situation financière de sa commune

Une vision objective de la situation financière de sa commune permet de sécuriser les projets d'investissement



Optimiser les recettes fiscales

Veiller à la qualité des bases foncières (tenue de la commission communale des impôts directs et mise à jour des éléments de confort)

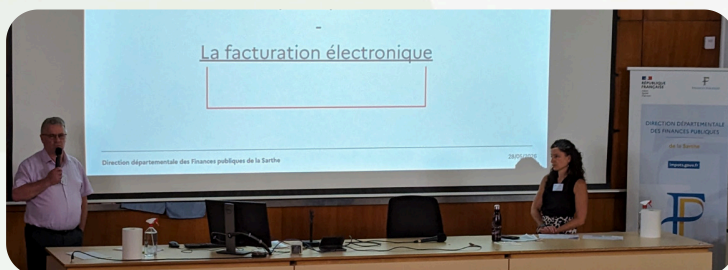


Le vote des taux et le calendrier fiscal

Comment s'assurer que les taux de fiscalité sont votés dans les temps et en accord avec la réglementation ?

La fiscalité commerciale des collectivités

Quelles sont les règles applicables aux collectivités locales en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés ?



La maîtrise des risques

Dans le contexte de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP), comment s'engager dans la maîtrise des risques ?

